

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

Mercredi 26 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la seconde convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Laura BARIATTI, Severin BARIOZ.

Pouvoir :

Absents : Stéphane LOISEL, Marianna BALTAZAR, Guillaume VIDAL, Jean-Louis PELLISER

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 21.11.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers ayant délibéré : 07

Délibération n° 1b - N°25112025_01b

OBJET : Retrait de la délibération n° 15 01042025_15 SIVOM DE L'AGLY – compétence optionnelle - Police Intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'adhésion à la compétence optionnelle du Sivom de l'Agly pour une police intercommunale en date du 1^{er} avril 2025 par la délibération N° 15 01042025_15. La commune avait alors adhéré à cette compétence car la continuité territoriale était nécessaire à la création de cette police. Toutefois la commune ne souhaitait pas contribuer financièrement.

Les statuts ayant été modifiés de sorte que l'adhésion de la commune ne soit plus nécessaire à la mise en place de cette compétence pour les communes le demandant, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n° 01042025_15

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Accepte** le retrait la délibération n°01042025_15 approuvée lors du Conseil Municipal du 01.04.2025 concernant la compétence optionnelle de la police intercommunale du Sivom de l'Agly

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire - Bruno VALIENTE

